



## ASSEMBLÉE MUNICIPALE

LUNDI 26 JUIN 2023 À 20H00 À LA SALLE DES FÊTES, VIE DES CRÊTS 51

### Ordre du jour

1. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
  - a. Pont de la rue du Bruye
  - b. Travaux liés au ruisseau de l'Endroit
  - c. Actions piscine de l'Orval
  - d. Achat parcelles 2262 et 1091
2. Comptes 2022
  - a. Présentation et discussion
  - b. Rapport de vérification
  - c. Décider de l'attribution de CHF 1'400'000.00 au fonds en faveur de la construction ou de l'achat d'immeubles d'utilité publique pris sur les revenus extraordinaires.
  - d. Approbation des comptes 2022
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux de la Grand-Rue
4. Accepter le contrat liant la commune de Reconvilier au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2025-2031
5. Information concernant la délégation de tâches à une entreprise externe pour les décomptes de production des panneaux solaires
6. Divers et imprévus

**Remarque** - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé des comptes 2022. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

**Recours** - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 15 mai 2023

Conseil municipal